

Des soins aux démunis, aux exclus du système de santé : quelles mesures pour notre Canton ?

Dernièrement, on pouvait lire dans la presse qu'en Suisse romande, plusieurs cantons à l'exception du Valais et du Jura, possédaient des centres médicaux destinés à offrir un accueil et des soins à tous les exclus du système de santé. Notons toutefois que l'organisation varie beaucoup d'un canton à l'autre. En effet, le canton de Vaud a créé en 1998 déjà la fondation « Point d'Eau » située à Lausanne. Une organisation qui accueille des personnes touchées par la précarité et qui se retrouvent exclues du système de santé, sans moyens de faire face aux soins pour des raisons de coûts. Au « Point d'Eau », si les consultations avec l'infirmière et l'orientation sociale sont gratuites, une petite participation est demandée pour les divers services et autres visites (médecin, psychologue, hygiéniste, dentiste, etc.). Il est vrai qu'à l'origine, cette organisation était pensée principalement comme un centre pour l'hygiène. Si l'on sait que 30'000 prestations tous secteurs confondus ont été réalisées en 2017, il est aussi important de préciser que 160 bénévoles s'investissent tout en étant libres de choisir l'importance de leur engagement. C'est le canton de Vaud et une association de soutien qui assurent le budget. Une précision encore, ce canton peut aussi compter sur les services de la Policlinique médicale universitaire.

A Genève, ce sont les Hôpitaux universitaires (HUG) qui ont reçu un mandat du Conseil d'Etat. De ce fait, une unité a été créée : la consultation ambulatoire mobile de soins communautaires. Le médecin responsable de ce secteur tire un constat alarmant : on renonce aux soins car confronté à des difficultés financières, ce qui aggrave les inégalités en termes de santé.

Pour Fribourg, c'est « Fri-Santé Espace de soins » qui assure des soins médicaux gratuits aux personnes sans couverture d'assurances-maladie ou temporairement en « rupture de primes ». Ce centre est financé par le canton, la Loterie romande, une fondation et de nombreux donateurs.

Dans le canton de Neuchâtel, ce sont « Le Dispensaire des Rues » dans le chef-lieu et la « Maison de Santé » à la Chaux-de-Fonds qui offrent des soins aux démunis. Notons que le premier cité reçoit près de 4'000 visites chaque année et qu'il est financé par une association, il ne reçoit aucune subvention des collectivités publiques.

Nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Notre canton comptant aussi une quantité de personnes en difficultés financières, un soutien aux plus démunis au niveau des soins a-t-il déjà été mis à l'étude ?**
- 2. Si oui, pour quelles raisons une organisation n'est-elle pas au travail à l'heure actuelle ? Sinon le canton envisage-t-il de s'investir dans la prise en compte de cette problématique ?**
- 3. Sachant que même du côté de l'AJAM des difficultés apparaissent lors de demandes de rendez-vous chez un médecin pour un migrant malade, ne devrions-nous pas pouvoir compter sur une structure à même d'accueillir les patients les plus démunis ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Pour le groupe PCSI

Blaise Schüll

Delémont, le 30 janvier 2019.